

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 SEPTEMBRE 2020**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 relative à l'intégration des résultats du budget annexe du bâtiment artisanal au budget communal à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	<b>Dépenses</b> Déficit reporté (budget annexe) 46 696.52 €
	<b>Recettes</b> Excédent reporté (budget communal) – 46 696.52 €
<u>Section d'Investissement</u> :	<b>Recettes</b> Excédent reporté (budget annexe) 51 418.17 €
	<b>Dépenses</b> Opérations d'investissement 51 418.17 €

**TRAVAUX CENTRE BOURG / ACTE DE SOUS-TRAITANCE**

Le Conseil Municipal approuve la déclaration de sous-traitance entre l'entreprise Eurovia et l'entreprise Crepeau signalisation comme suit :

Montant initial H.T. : 11 015.00 €, Nouveau montant H.T. : 6 180.45 €

**TRAVAUX CENTRE BOURG / ACTE DE SOUS-TRAITANCE**

Le Conseil Municipal approuve la déclaration de sous-traitance entre l'entreprise Eurovia et l'entreprise Armor Pavage comme suit :

Montant initial H.T. : 47 943.75 €, Nouveau montant H.T. : 34 014.00 €

**TRAVAUX CENTRE BOURG / AVENANT N° 1 LOT N° 2**

Le Conseil Municipal adopte l'avenant n° 1 de l'entreprise Jourdanière concernant le lot paysage.

Celui-ci porte sur des travaux complémentaires et travaux en moins- value pour un montant de 679.00 € H.T. soit 814.80 € T.T.C.

**GROUPEMENT DE COMMANDES / MARCHE DE BROUAGE D'HERBES**

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne et toutes les communes du territoire intéressées.

Ce futur marché concerne le broyage d'herbes sur les talus et les accotements, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

**INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2020**

Le Conseil Municipal fixe à 479.86 € le montant de l'indemnité pour le gardiennage de l'Eglise (gardien résidant sur la Commune).

**ATELIER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Solabaie de Château-Gontier pour le remplacement du rideau métallique motorisé de l'atelier municipal dont le montant s'élève à 3 951.17 € T.T.C. (montant pris en charge par l'assurance)

**ACQUISITION DE MATERIEL**

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société ElectroSystem de Château-Gontier pour la fourniture et la pose de deux vidéos projecteurs (Mairie + Ecole) pour un coût de 1 657.26 € H.T. soit 1988.70 € T.T.C.

### **TELEPHONIE MOBILE ET INTERNET**

Madame le Maire propose, suite aux très nombreuses doléances des habitants de la Commune concernant les difficultés de réception de téléphonie mobile et les incidents à répétition relatifs aux connexions au réseau internet de lancer une pétition à destination d'Orange ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **URBANISME**

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la propriété située 20, route de la Jaille-Yvon à MENIL.

### **DIVERS**

Election du délégué du CNAS employeur : Mme ALIX Valérie, conseillère municipale.

Désignation d'un référent Sécurité Routière : Mme BRESTEAUX Patricia, Maire.

MENIL – le 18/09/2020

Le Maire,

